

LES

ÉTUDES CELTIQUES

LEUR ÉTAT PRÉSENT, LEUR AVENIR

PAR

J. LOTH

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

Cette brochure ne peut être mise dans le commerce

(Extrait de la Revue Internationale de l'Enseignement)

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et C^{ie} et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT, (5^e ARR^t)

—
1911

LES

ÉTUDES CELTIQUES

LEUR ÉTAT PRÉSENT, LEUR AVENIR

PAR

J. LOTH

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

Cette brochure ne peut être mise dans le commerce

(Extrait de la Revue Internationale de l'Enseignement)

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et C^o et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT, (5^e ARR^t)

—
1911

LES ÉTUDES CELTIQUES

LEUR ÉTAT PRÉSENT, LEUR AVENIR (1)

Il y aura bientôt vingt-neuf ans, le 14 février 1882, M. d'Arbois de Jubainville, dans sa leçon d'inauguration de la chaire de langue et littérature celtiques, exposait les remarquables résultats d'une science, à peine vieille de trente années, dans le domaine de la linguistique, de la littérature et de l'histoire des Celtes. Je ne puis mieux faire que de suivre son exemple : en vous faisant connaître dans ses traits essentiels l'état actuel des études celtiques, c'est en quelque sorte le résumé des travaux de mon vénéré prédécesseur, maître et ami que je mets sous vos yeux. Partout, en effet, où m'entraînera cette rapide excursion à travers le vaste monde celtique, je trouverai ses traces profondément gravées ; les progrès réalisés, en particulier, dans le champ de l'histoire et des institutions des Celtes, sont dus en grande partie à son infatigable activité. Je rends ainsi à sa mémoire un hommage auquel s'associeront tous ceux qui s'intéressent au passé de notre pays, le seul auquel il fût sensible : je montre qu'il a contribué, dans la plus large mesure à l'avancement des études auxquelles il avait dévoué tous ses instants et toutes ses forces depuis quarante années ; c'était là sa seule ambition : il l'a réalisée pleinement, bien au delà de ce que sa modestie eût consenti à reconnaître. Des hommes comme lui veulent être loués par leurs œuvres ; aussi avons-nous pensé, nous ses disciples et amis auxquels il a légué la direction de la *Revue celtique*, que le meilleur moyen d'honorer son nom, c'était de faire paraître dans cette revue dont il a été si longtemps l'âme, une bibliographie complète de ses travaux. Cette lourde tâche sera accomplie par les mains pieuses de son fils aîné ; il rendra ainsi à la science un signalé service et il aura élevé à la mémoire de son illustre père le plus solide des monuments.

D'un autre côté en signalant les lacunes des études celtiques, en vous faisant mesurer l'étendue de la tâche à accomplir et entrevoir les résultats de tout genre qu'on peut en attendre, je justifie la déci-

(1) Leçon d'ouverture du cours de celtique de M. J. Loth au Collège de France, le samedi 7 janvier 1911.

sion de la majorité des professeurs de ce Collège, et je dissipe, je l'espère, les illusions ou les scrupules fort honorables, d'ailleurs, de ceux qui, croyant la tâche du celtique à peu près terminée ou son avenir suffisamment assuré, ont cru qu'il devait céder la place à des études qui eussent davantage le prestige de la nouveauté ou même l'attrait de l'inconnu : si la science celtique n'est plus *nouvelle*, on peut soutenir sans hésiter qu'elle a encore le mérite de la *nouveauté* pour tous ceux qui y pénètrent : on a l'impression de s'engager sur un continent nouvellement découvert, en partie exploré, mais dont les bornes sont encore mal définies et dont l'intérieur, difficilement pénétrable, offre aux pionniers un champ illimité d'action. Thurneysen, un des maîtres qui font le plus honneur aux universités allemandes, pourrait écrire aujourd'hui encore ces lignes, par lesquelles il terminait une revue des travaux de la philologie celtique de 1880 à 1886 : « Toute recherche conduite avec méthode et critique amène à la lumière des résultats nouveaux souvent au plus haut degré surprenants. Le grand attrait de la philologie celtique consiste précisément en ce que tout coup de filet, sans exception, rapporte un riche butin ».

Si l'on songe que toute découverte en celtique non seulement profite grandement à la linguistique générale et à la connaissance du plus lointain passé de la grande famille indo-européenne, mais encore a sa répercussion dans toutes les études ayant pour objet l'histoire de la civilisation de l'Europe centrale et occidentale, on comprendra la part de plus en plus large que prend le celtique dans l'enseignement de divers grands États et l'importance croissante qu'on lui attribue dans les revues consacrées aux sciences philologiques et historiques.

Le celtique, plus exactement le vieil irlandais, a été professé pour la première fois, en 1877, à l'université de Strasbourg par E. Windisch, passé peu de temps après à l'université de Leipzig où il professe encore : c'est un des maîtres incontestés du celtique, un de ceux qui ont le plus fait pour son développement. L'année suivante un cours de celtique était créé à Paris, à l'École des hautes études, et confié à M. Gaidoz qui n'a cessé de le professer avec la distinction que vous savez : je m'honore d'avoir été un de ses auditeurs de la première heure. La même année, Oxford créait une chaire de celtique et avait la bonne fortune d'y porter un Gallois, John Rhys, qui l'a illustrée par des travaux variés dans toutes les branches de la science : linguistique, folk-lore, littérature, histoire. En 1882 M. d'Arbois de Jubainville prenait possession de la chaire de celtique du Collège de France, créée pour lui. A la fin de 1883, c'était le

tour de la Bretagne : j'étais nommé chargé de cours de celtique à la Faculté des lettres de Rennes. L'amitié de M. d'Arbois de Jubainville, la haute autorité du fondateur de la grammaire comparée en France, M. Bréal, et la foi ardente, passionnée de M. Henri Martin dans l'avenir des études celtiques, avaient eu raison de tous les obstacles. Il n'est que juste d'ajouter qu'ils avaient trouvé un appui décisif dans M. Dumont, directeur de l'Enseignement supérieur, qui avait sur le rôle des universités les idées les plus justes et les plus élevées. Il devait s'écouler de longues années avant que ce cours ne fût transformé en chaire.

Aujourd'hui, en dehors des centres déjà mentionnés, il y a des chaires de celtique : à Berlin, Liverpool, Glasgow, Edimbourg, Dublin, Washington (le titulaire, J. Dunn, est un ancien étudiant de la Faculté des lettres de Rennes). Il y a de plus des cours de celtique (quelques-uns ne sont pas permanents) à : Poitiers, Cambridge, Bangor, Aberystwyth, Cardiff (pays de Galles), Fribourg-en-Brisgau, Leipzig, Graz, Copenhague, Christiania, Gothembourg, Harvard. Il est sérieusement question de créer des chaires à Vienne et à Londres.

L'activité du celtisme se manifeste également par les revues. C'est la France, cette fois, qui a donné l'exemple. M. Gaidoz a rendu aux études celtiques un service inappréciable en fondant, en 1870, la *Revue celtique*, qui ne tarda pas à devenir sous son habile direction, grâce à ses rares qualités de critique et d'érudit, le centre du mouvement celtique en Europe. L'un de ses premiers et plus féconds collaborateurs fut M. d'Arbois de Jubainville qui devait, en 1886, lui succéder dans la direction de la Revue. L'Allemagne possède, depuis 1897, sa revue celtique : *Zeitschrift für Celtische Philologie*. En Ecosse, en Irlande, en Bretagne, il y a d'autres revues consacrées aux études celtiques. Il y a même des revues entièrement en langue galloise, mais elles ont un caractère littéraire, religieux ou national et visent surtout à la vulgarisation. En dehors des revues consacrées, exclusivement ou peu s'en faut, au celtique, bon nombre et non des moindres, surtout en Allemagne, lui font une part plus ou moins large.

C'est donc une véritable revanche des Celtes qui commence ou plutôt qui recommence, après quelques siècles d'interruption.

Les Irlandais l'ont préparée dans leurs monastères d'Irlande et du continent qui ont été du VI^e au X^e siècle les principaux foyers de la civilisation et le refuge des lettres latines et grecques, sans préjudice de la langue nationale. Apôtres et lettrés, les vaillants missionnaires irlandais répandaient partout, et dans l'île sœur, et dans le monde

roman et germanique, le culte des lettres, avec la civilisation chrétienne dans ce qu'elle a de plus élevé. Ils ont été, en particulier, les principaux éducateurs des Anglo-Saxons, grâce à leur supériorité intellectuelle et morale. Au XIX^e siècle, beaucoup de nobles esprits en Angleterre ont plaidé la cause de l'Irlande, croyant servir simplement la cause de l'humanité : ils ne se doutaient pas, pour la plupart, que leurs pères avaient contracté envers la pauvre Irlande une dette dont les intérêts se sont accumulés pendant plusieurs siècles, et qui ne s'éteindra jamais.

La revanche a continué par les Bretons de France et d'Angleterre : au XII^e et au XIII^e siècle, c'est à leur tour de conquérir pacifiquement l'Europe. Leurs traditions, par l'intermédiaire de la langue française, ont renouvelé, on peut le dire sans exagération, la littérature européenne. Ce n'est pas du côté où ils l'avaient si longtemps attendue que la revanche leur est venue. Arthur n'est pas sorti de sa retraite pour chasser les Saxons ; il est resté sourd à l'appel de son peuple et a fait mentir les prédictions de ses bardes : c'est par la vertu du génie celtique que le celtisme a refléuri. Trop longtemps on n'a vu dans les anciens Celtes qu'une race turbulente et batailleuse, ne rêvant que conquêtes et aventures. Or, l'archéologie d'accord avec l'histoire nous apprend qu'au moment où ils dominaient la plus grande partie de l'Europe, des confins de l'Asie-mineure à l'extrémité ouest de l'Irlande, il a existé une civilisation celtique puissante, une industrie active et un art original dont l'influence s'est étendue sur des régions où leurs armes même n'avaient pas pénétré. La connaissance des langues et des littératures celtiques insulaires a encore plus contribué à restituer aux Celtes leur véritable physiologie : guerriers redoutables épris d'aventures, toujours prêts, même entre eux, à recourir aux armes, ils ont toujours eu le culte des choses de l'esprit ; en Irlande, dans l'île de Bretagne, comme chez les Celtes du continent, la poésie et la musique étaient cultivées avec passion. Le droit était une des branches d'études et d'enseignement de la classe des lettrés.

À l'époque de la conquête romaine, les institutions administratives et judiciaires des Gaulois, telles que nous pouvons les apprécier chez certaines tribus, par exemple, chez les Eduens, témoignent d'un haut degré de civilisation ; on y remarque un sentiment élevé de la justice, un rare souci de la liberté et de la dignité individuelles. À ce point de vue, comme pour tout ce qui touche à la civilisation de la Gaule à l'époque historique, on ne saurait choisir de guide plus sûr, mieux informé et plus disert que M. C. Jullian, l'auteur de cette nouvelle *Histoire de la Gaule* aussi remarquable par l'étendue,

la précision des informations, par un sens critique toujours en éveil que par la clarté, la vigueur et l'art de l'exposition. On peut aussi consulter avec fruit sur l'ensemble des civilisations celtiques le consciencieux *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique* de mon ami et disciple M. Dottin : les quelques lacunes et erreurs qu'on a pu y signaler (1), inévitables en un si vaste sujet, disparaîtront, je n'en doute pas, prochainement dans une seconde édition.

Ainsi s'explique le contraste qu'il y a entre l'importance croissante des études celtiques et le peu de place que tiennent actuellement en Europe les populations de langue celtique : on compte environ 3 millions d'individus parlant un idiome de cette famille et, sur ce nombre, moins d'un million de monoglottes. Ce sont précisément ces débris de peuples, ces restes de nations déchues, qui ont reçu en dépôt et en grande partie conservé le trésor des traditions de la plus puissante nation de l'Europe pendant plusieurs siècles ; c'est le plus pauvre actuellement de la famille indo-européenne qui a peut-être le mieux gardé le lot qui lui revenait des communs et lointains aïeux.

Si on assiste à une sorte de résurrection du celtique, précisément au moment où le domaine des langues celtiques se réduit de plus en plus, lorsqu'il semblait qu'il n'y eût plus qu'à laisser les populations néo-celtiques s'éteindre doucement et disparaître dans la masse des puissantes nations dont elles partagent les destinées, on le doit assurément aux progrès de la linguistique comparée ainsi qu'à la valeur enfin reconnue des monuments laissés par les Celtes ; mais il faut aussi, pour une large part, en attribuer le mérite à l'incomparable pléiade d'infatigables savants qui se sont dévoués à leur étude. On a fait fréquemment la remarque que l'Irlande avait la vertu d'assimiler si complètement les éléments ethniques étrangers qu'elle avait souvent ses plus ardents, ses plus intraitables champions dans les fils de ses plus cruels ennemis. De même, d'où que viennent au celtique ses fidèles, il se les enchaîne par une sorte de force mystérieuse qui fait penser à l'Ogmios gaulois traînant à sa suite ses adorateurs reliés à sa langue par des liens aussi fragiles qu'indestructibles.

Si la renommée qui a des préférences auxquelles le souci du vrai mérite est assez souvent étranger, n'avait pas été trop discrète vis-à-vis d'eux, peu de noms seraient plus justement célèbres que ceux de Zeuss, Ebel, Whitley Stokes, d'Arbois de Jubainville, H. Zimmer, pour ne parler que des disparus. Zeuss est un des génies créateurs du XIX^e siècle ; son œuvre demeure une des plus

(1) J. Colh, *Annales de Bret.*, 1906, p. 148.

surprenantes que l'on puisse signaler en linguistique, quand on songe qu'il a dû en quelque sorte découvrir et, pour ainsi dire, recréer la langue si compliquée qui a servi de base à sa grammaire, le vieil irlandais, et qu'il a révélé, du premier coup, avec sûreté, les lois et l'organisme des idiomes celtiques. Whitley Stokes a pu, sans crainte du ridicule, lui appliquer, par un heureux jeu de mots, le vers du poète orphique :

Ἔως ἡγήσθαι, ἔως μέσσα, Διὸς δ' ἐν πάντα τίτυται

C'est l'histoire qui l'a amené au celtique et peut-être aussi quelque lointain et mystérieux atavisme ; n'est-il pas né en Bavière, un des anciens et des plus certains habitats des *Celtes* avant le 1^{er} siècle avant J.-C. ? Quant à Ebel dont les travaux aussi bien en brittonique qu'en irlandais sont encore lus avec fruit, on peut mesurer l'étendue de son labeur, en comparant la 2^e édition de la *Grammatica celtica* qui est son œuvre (1872) à la première (1853). Or, voici ce qu'Ebel lui-même écrivait de Whitley Stokes en 1873, dans la préface de cette édition : « Après le fondateur et le père de la grammaire celtique, il est difficile de trouver quelqu'un qui ait rendu plus de services dans toutes les branches de cette discipline ». On lui devait déjà, à cette époque, comme le faisait remarquer Ebel, de savantes éditions et de nombreux travaux de grammaire et de linguistique. Depuis, la dette des celtistes envers lui s'est accrue d'année en année, sans relâche ni trêve, jusqu'à sa mort en 1909. Je ne crois pas exagérer en estimant qu'il publiait chaque année la matière d'un ou deux gros volumes. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est honorée en le choisissant comme membre associé étranger. Nul doute qu'il n'ait été sensible à cette distinction, mais ce qu'il cherchait dans les études celtiques, ce n'étaient ni les honneurs ni même la célébrité : il y trouvait une satisfaction profonde, une joie intime. En m'annonçant sa mort, sa fille aînée m'écrivait que leur unique consolation dans leur douleur, était de penser qu'il avait joui jusqu'à la semaine de sa mort du grand bonheur que lui apportaient ses études. Précisément, huit jours avant, il m'écrivait sur le ton enjoué qu'il savait prendre à l'occasion, que la communication que je venais de lui faire sur un point de linguistique et de droit sur lequel nous nous trouvions d'accord, l'avait guéri d'une bronchite tenace qui ne voulait pas le quitter ! Pour M. d'Arbois de Jubainville, nous savons ce qu'il faut penser de son œuvre ; nous allons d'ailleurs la retrouver. Le dernier disparu, il y a quatre mois, H. Zimmer a été assurément un des esprits les plus originaux de l'Allemagne. Ses travaux linguistiques le placent au premier rang,

et ses excursions dans le domaine de l'histoire et de la littérature celtiques, si elles prêtent par certains côtés à la critique, se distinguent par la nouveauté des aperçus et parfois par leur profondeur.

On comprend qu'après de tels hommes, le bilan des études celtiques soit difficile à établir en quelques mots : aussi me pardonnerez-vous les lacunes inévitables de ce rapide exposé.

La philologie reste toujours naturellement la base des études celtiques, même en littérature et en histoire. C'est ce qu'avait compris M. d'Arbois de Jubainville : comme Zeuss, c'est l'histoire qui l'a amené à la linguistique. En 1881, il publiait ses *Études grammaticales sur les langues celtiques*, qu'on lit encore aujourd'hui avec intérêt ; en 1909, il faisait paraître ses *Éléments de grammaire celtique*, et, si la mort ne l'avait pas arrêté, il aurait refondu cette dernière œuvre : il m'avouait avec la candide franchise qui le caractérisait que sa *phonétique* était à refaire. Si on veut mesurer l'étendue du labeur des celtistes en linguistique, on n'a qu'à comparer la 2^e édition de la *Grammatica celtica*, ou même les *Études grammaticales* de M. d'Arbois de Jubainville, à la 2^e édition du *Grundriss der vergl. Gr. der Indo-Germ. Sprachen* (*Précis de la grammaire comparée des langues indo-européennes*) et à la *Vergleichende Grammatik der Kelt. Sprachen* (*Grammaire comparée des langues celtiques*) du Danois Holger Pedersen.

L'énumération seule des travaux de divers ordres : recherches linguistiques, publications de textes, glossaires, qui se sont accumulés depuis une vingtaine d'années, pour ne pas remonter plus haut, suffirait à remplir cette séance. Je me contenterai de renvoyer à ce sujet à la *Grammaire comparée* de Holger Pedersen qui a commencé à paraître en 1909 : on y trouve non seulement indiqués, mais utilisés et mis en œuvre toutes les sources, matériaux et moyens d'étude du celtique : c'est un inventaire complet depuis les textes les plus anciens jusqu'aux documents les plus modernes, dressé avec une conscience merveilleuse et enrichi par de précieuses additions : l'auteur unit à une érudition qui étonne les ressources d'une imagination hardie dont les écarts même sont suggestifs. Son œuvre, plus touffue que la *Grammatica celtica* et d'une étude peut-être plus laborieuse encore, a tenu toutes les promesses que faisaient concevoir ses travaux sur l'*Aspiration en irlandais*, qui avaient jeté un jour tout nouveau sur cette partie si compliquée et cependant si importante de la phonétique et de la syntaxe du celtique insulaire.

Au point de vue grammatical, l'irlandais dans ces dernières années, a été particulièrement favorisé. En 1908 paraissait une

Grammaire du vieil irlandais de M. Vendryès qui se signalait ainsi, presque au début de sa carrière de celtiste, par une œuvre qui eût fait honneur à un savant vieilli dans l'étude de cette langue si difficile. Un an après, Thurneysen qui avait été son maître, nous donnait un *Handbuch des Altirischen* dont on ne peut faire de meilleur éloge qu'en disant qu'il est le résumé et le couronnement de trente années de savants travaux et de fructueuses recherches. Les études dialectales irlandaises, grâce surtout aux travaux de MM. Dottin, qui a ouvert la voie, Finck, Quiggin, Pedersen et d'autres, ont donné des résultats inespérés. Un dialecte qui occupe une place à part en irlandais, celui de Munster, malgré un bon travail de Henchry, est encore imparfaitement étudié.

Le gallois est moins favorisé. Cependant l'*Introduction to Early Welsh* du regretté Strachan, parue après sa mort en 1909, facilitera grandement l'étude du moyen-gallois, surtout des ouvrages en prose. La dialectologie galloise, en revanche, malgré des transcriptions phonétiques du gallois du nord par Sweet, de précieuses indications de John Rhys dans son important ouvrage *Lectures on welsh Philology* et d'utiles contributions de Nettlau, n'est encore qu'à l'état d'ébauche. Peut-être, il est vrai, offre-t-elle un champ d'étude moins varié que la dialectologie bretonne, qui ne le cède en intérêt qu'à l'irlandaise.

Pour le breton, on a publié beaucoup de *matériaux* dialectaux; on peut signaler même une *Grammaire du dialecte de Tréguier*, une autre du *dialecte de Vannes*, mais ce sont des travaux empiriques ayant un caractère pratique plutôt que scientifique. On n'a pas encore d'étude systématique complète, ni d'analyse précise des sons des principales variétés du breton armoricain. L'étude expérimentale de certains sous-dialectes du trégorrois a été commencée il y a quelques années, dans le laboratoire de phonétique expérimentale de la Faculté des lettres de Rennes, par deux étudiants MM. Le Gall et Le Roux; ce dernier qui devient mon successeur dans la chaire de celtique de Rennes et s'est fait connaître par un bon travail sur les *mutations initiales dans le breton de Pleubian*, la complétera; je n'en doute pas; grâce à lui, dans un avenir qui ne sera peut-être pas très éloigné, nous aurons les éléments d'un atlas phonétique du breton.

Le cornique, si intimement apparenté au breton, a eu un sort irrémédiable, c'est de se laisser mourir, il y a plus de cent ans. Comme les textes qu'il nous a laissés ont été suffisamment étudiés, il n'attire plus guère l'attention: c'est le parent pauvre dont la tombe est de plus en plus négligée: quelquefois de loin en loin une

main charitable y signale son passage par l'aumône d'un souvenir. Whitley Stokes disparu, nous ne sommes plus guère que deux, un savant anglais, Henri Jenner, et moi, à accomplir ce pieux pèlerinage. Jenner a publié un utile *Handbook* du cornique moderne; de mon côté, j'ai fait de nombreuses corrections et additions aux textes corniques, au Dictionnaire de Williams; j'ai même réuni les éléments d'une grammaire complète de cette langue. J'y joindrai un *Répertoire toponomastique*, seul moyen désormais d'enrichir sérieusement la lexicographie cornique. L'histoire du Cornwall et celle de la Bretagne armoricaine pourront en retirer de sérieux bénéfices.

Les deux points faibles en irlandais aussi bien qu'en gallois sont la lexicographie et, par contre-coup, l'étymologie.

Si nous avons un *Thesaurus* du vieil irlandais dû à Whitley Stokes et Strachan, nous n'en avons pas de dictionnaire complet. Le *Glossarium palæohibernicum* d'Ascoli est inachevé. Fort heureusement, Holger Pedersen travaille à un dictionnaire étymologique du vieil irlandais. De nombreux textes en moyen irlandais, depuis le précieux *Wörterbuch* de Windisch, ont été publiés par des savants compétents. Le plus grand nombre est accompagné de *glossaires* rédigés avec soin; le glossaire accompagnant l'édition du *Tain bó Cuailgne* est fort copieux et dû à un maître. Mais il suffit de les parcourir pour voir combien de mots ont encore un sens douteux ou même totalement inconnu. Cela tient à plusieurs causes, à deux surtout. Tout d'abord, il y a plutôt des éléments d'éditions critiques des textes irlandais que des éditions critiques véritables. Avant tout, une édition critique des Lois de l'ancienne Irlande s'imposerait: c'est une mine de termes précieux, rares, d'un extrême intérêt à tous les points de vue. Le glossaire qui termine l'édition actuelle, dû à Atkinson, un des hommes qui connaissent le mieux l'irlandais moyen, contient des erreurs manifestes, comme l'a montré Whitley Stokes, mais son principal vice, dont Atkinson ne saurait être rendu responsable, c'est qu'il repose sur un texte mal étudié.

Il est regrettable que Whitley Stokes, aussi éminent juriste que celtiste, n'ait pas songé à nous donner une édition définitive des Lois: peut-être a-t-il lui-même reculé devant les difficultés de tout genre d'une pareille tâche.

Une autre raison d'un ordre tout différent, c'est que l'irlandais comme le gallois a été jusqu'au moyen âge surtout et essentiellement une langue poétique, au service d'une poésie savante et raffinée. Un grand nombre de mots employés d'abord métaphoriquement ont pris un sens précis et vulgaire: le sens primitif a été oublié. La recher-

che du mot rare, de l'expression imprévue, l'aversion pour le vocabulaire courant et banal, sont manifestes chez les poètes irlandais et gallois. Ajoutez-y que dans la poésie strictement bardique les exigences de l'allitération et de la rime étaient telles que le matériel de la langue même des lettrés était insuffisant : il fallut imaginer de nouvelles ressources, rajeunir les termes vieillis, remettre en circulation ceux qui étaient passés d'usage, en créer de nouveaux, user pour la rime finale et interne de toute la gamme des voyelles, ce qui amène le poète à une extraordinaire liberté surtout dans l'emploi des suffixes. Pour l'allitération, il avait, il est vrai, à sa disposition pour les mêmes mots un double clavier de consonnes, par suite des lois de l'adoucissement, mais l'obligation de la symphonie entre les consonnes allitérantes l'incitait fatalement aux rapprochements les moins naturels et aux constructions les plus inattendues. Ces lois tyranniques ont eu néanmoins, mais souvent au détriment de la clarté dans le sens des mots, quelques heureux effets : elles ont contribué à conserver à l'irlandais et au gallois une extrême richesse de composition, à maintenir la connaissance et l'usage d'un vocabulaire très étendu et d'une étonnante abondance : archaïsmes et néologismes y abondent (1).

L'étude de la lexicographie irlandaise sera grandement facilitée, lorsque nous posséderons un répertoire où chaque mot sera présenté avec la source d'où il est tiré et tous les rapprochements dont il peut être l'objet. Ce répertoire est commencé, mais il s'arrête pour le moment à la lettre E (*Contribution to Irish Lexicography*, Halle, 1906). Personne n'était mieux qualifié pour entreprendre et mener à bien une pareille œuvre que l'auteur Kuno Meyer : nous sommes heureux d'apprendre qu'il vient d'être nommé titulaire de la chaire de celtique de l'Université de Berlin vacante par la mort de H. Zimmer, dont il sera, et ce n'est pas un mince éloge, le digne successeur.

En gallois, le caractère poétique de la langue se trahit encore curieusement dans la prose même des lois, cependant si précise, par le goût du mot pittoresque et frappant, la recherche de l'expression concise et compréhensive. Je n'en citerai qu'un exemple : on y voit paraître un animal qui ne figure à coup sûr dans aucun répertoire de zoologie : c'est l'*animal à un pied (untraedioc)* : c'est tout simplement un quadrupède, cheval ou bœuf, parce que *s'il est privé d'un pied il perd toute valeur*.

(1) Sur les obscurités voulues de la rhétorique irl., cf. Kuno Meyer, *Revue Celt.*, 1902, p. 200.

On peut, du côté gallois, signaler d'utiles publications de textes, mais on chercherait vainement une seule édition véritablement critique : celle des Lois notamment est à refaire. Les dictionnaires abondent, mais, outre qu'ils sont fort incomplets, ils reposent souvent moins sur l'usage courant que sur des sources traditionnelles de valeur inégale. Bon nombre de mots sont passés des glossaires manuscrits du xv^e et du xvi^e siècle dans les dictionnaires imprimés avec un sens fautif : au xv^e siècle on comprenait mal la langue des poètes du xii^e et du xiii^e siècle : il faut en chercher la raison dans la disparition de la caste lettrée des bardes qui a sombré avec l'indépendance galloise. Je n'en saurais citer de meilleure preuve que le glossaire d'un lettré gallois du xv^e siècle, Gwilym Tew, conservé dans un manuscrit à peu près contemporain : il est émaillé des plus grossiers contresens (1). Le dictionnaire gall.-angl. de Silvan Evans marque un grand progrès : il est plus compréhensif ; chaque mot est illustré par des exemples dont la source est donnée, mais ces exemples eux-mêmes sont tirés assez souvent de textes mal étudiés ; la forme même des mots rares n'est pas toujours sûre (2) : le sens critique fait assez souvent défaut à l'auteur dont il n'est que juste de reconnaître la conscience et l'abondante érudition. Sa mort laisse l'œuvre inachevée : le dictionnaire national en est à la lettre E.

Quand les principaux textes irlandais et gallois auront été bien établis et éclaircis, la tâche la plus urgente sera de faire un inventaire comparé de la lexicographie des langues gaéliques et brittoniques : c'est un dictionnaire comparé du celtique insulaire qui devra précéder un dictionnaire étymologique et lui servir de base.

Le breton, beaucoup moins riche que le gallois et l'irlandais, est dans une meilleure situation au point de vue lexicographique.

Grâce surtout aux travaux de mon collègue E. Ernault et en particulier à son *Glossaire du moyen-breton*, le sens aussi bien que la forme des mots bretons ne laissent plus guère d'incertitude. Prochainement il fera paraître dans la *Bibliothèque bretonne-armoricaine* de la Faculté des lettres de Rennes un *Dictionnaire breton-français des dialectes de Léon, Trégor et Cornouailles*, qui sera grandement utile aux écrivains bretons auxquels il est spécialement destiné et sera aussi d'un grand secours à tous les celtistes : un des derniers actes de ma longue carrière de doyen de la Faculté des lettres de Rennes a été d'en faciliter la publication.

Le labeur accompli, véritablement colossal, quand on songe au

(1) Gwen. Evans, *Report on welsh mss.*, III, p. 400, ms. 51.

(2) J. Loth, *Archiv. für celtische Lexicographie*, I, pp. 400-470 : 485-490.

nombre restreint des travailleurs, a eu sa récompense ; de précieux résultats ont été acquis non seulement en linguistique pure, mais encore dans toutes les branches d'étude : histoire, droit, littérature, archéologie.

Tout d'abord notre connaissance du vieux celtique s'est élargie. Les acquisitions de la grammaire comparée générale ont eu ici aussi leur contre-coup. Le matériel, si je puis dire, des sons du vieux celtique s'est accru ; on est arrivé à des vues plus justes sur la nature et les causes de l'évolution des sons primitifs, et on a pu, par l'étude des sons du moyen âge et des temps modernes, grâce surtout à une étude minutieuse des variétés dialectales, notamment de l'irlandais, rétablir le lien entre la période contemporaine et les périodes les plus anciennes du celtique insulaire : la grammaire historique est entrée dans une voie nouvelle, singulièrement féconde.

Quant aux traits caractéristiques du vieux celtique pris dans son ensemble, si on se place au point de vue de l'évolution des sons indo-européens, ceux sur lesquels on est d'accord sont depuis assez longtemps connus (1). Chacune de ces particularités se retrouve séparément dans d'autres groupes : on a même reconnu que la chute du *p* initial ou intervocalique avait son parallèle en arménien. Mais l'ensemble reste néanmoins caractéristique du groupe insulaire et même continental.

Nous possédons, en effet, une telle masse de noms propres d'hommes et de lieux incontestablement gaulois, sans parler d'un certain nombre de mots passés dans des langues voisines ou transmis par les écrivains de l'antiquité, que nous pouvons facilement étudier les sons du gaulois, atteindre une partie notable de son vocabulaire en en cherchant la clef dans le celtique insulaire, et même nous faire une idée approximative de sa flexion nominale. Pour les autres parties du discours nous restons fort dépourvus, les inscriptions en langue gauloise elles-mêmes, une trentaine environ, ne nous donnant guère que des noms.

Si on se tourne vers le celtique insulaire, qui permet d'étudier sous toutes ses formes l'organisme du groupe celtique, on est immédiatement en présence de phénomènes beaucoup plus frappants et autrement importants. Dans le groupe irlandais aussi bien que dans le groupe brittonique, outre la simple unité du mot constituée par

(1) 1° *e* indo-européen est devenu *i* ; 2° *p* indo-européen, à l'initiale, à l'intérieur du mot entre voyelles, disparaît ; 3° les moyennes aspirées et non aspirées sonores se sont confondues, ainsi que les ténues aspirées et non aspirées ; 4° *r* et *l* voyelles, sont devenues *ri* et *li*.

des syllabes groupées sous un accent commun, il y a une unité beaucoup plus complexe qui domine et règle tout le mécanisme des langues celtiques, leur syntaxe comme leur rythme : non seulement les proclitiques font corps avec le mot sur lequel elles s'appuient, mais tous les mots, même accentués, sont susceptibles de devenir avec les mots auxquels ils sont étroitement unis par le sens, les éléments d'une unité caractérisée par un accent principal commun, et aussi et surtout par le fait que la consonne initiale du second terme à l'intérieur de cette unité subit les mêmes variations qu'à l'intérieur d'un mot indépendant. Ce qui est véritablement stupéfiant, c'est que le plus illettré des Irlandais, Gallois ou Bretons, opère ces changements d'initiale, souvent de nuance fort délicate, avec la même sûreté que ses ancêtres, il y a 1300 ans et peut-être davantage : ils reposent en effet sur l'action de la finale vieille celtique du premier terme sur l'initiale du second. Or, les finales ont dû tomber dans le cours du *v*^e siècle de notre ère. On est même autorisé par la frappante similitude de ces changements dans les deux groupes insulaires, similitude qui a dû être identifiée en grande partie avant l'époque historique, à les faire remonter à l'unité celtique insulaire, ce qui nous reporte à plusieurs siècles avant Jésus-Christ. On a constaté, il est vrai, des variations de la consonne initiale en composition syntactique, ailleurs qu'en celtique, par exemple dans un dialecte du vieux haut allemand (Notker), en Italie (en Sardaigne et à Florence) ; mais cette particularité disparaît vite du vieux haut allemand ; en Italie, elle ne se montre que dans quelques districts et là même dans quelques rares cas ; en celtique, c'est une loi générale, et sans laquelle il n'y aurait pas aujourd'hui de syntaxe. L'unité la plus simple chez les Indo-européens étant non le mot, mais la phrase courte, on peut se demander avec Zimmer, si en cela les Celtes n'auraient pas mieux conservé que leurs frères de langue un principe essentiel de la construction syntactique dans la langue mère primitive ; ce qui l'amène logiquement à cette conclusion que les idiomes celtiques actuels l'emportent, à ce point de vue, en antiquité sur le vieil indou et le grec dans leur période la plus archaïque (1).

La cause et la nature de l'évolution ou plus précisément de ce qu'on appelle l'*adoucissement des consonnes* dans l'intérieur soit du mot, soit de l'unité syntactique, sorte de *Lautverschiebung* celtique,

(1) H. Zimmer, *Die Sprache und Literatur der Kelten im Allgemeinen*, p. 28 (Die Roman. Liter. und Spr. mit Einschluss des Keltischen, Berlin, 1909).

ont donné lieu à des discussions qui sont loin d'être closes (1).

D'autres phénomènes contribuent à faire du celtique insulaire un des facteurs indispensables dans la connaissance de l'indo-européen, par exemple l'accentuation du verbe simple et du verbe avec préverbe en vieil irlandais. Il n'est pas douteux que ce ne soit la conséquence d'une règle pré-celtique d'accentuation, et qu'il n'y ait à en tenir grand compte dans l'examen de la question de l'enclise verbale indo-européenne. Tout récemment, Holger Pedersen (*Vergl. gramm.*, p. 258) en apportait des preuves inattendues en montrant l'accord de l'irlandais et des langues slaves, dont il a une connaissance si approfondie, dans l'accentuation de certains préverbes. En irlandais, le premier préverbe d'un groupe de préverbes ne forme pas véritablement composition et par conséquent est proclitique; en russe, le premier préverbe d'un groupe de préverbes est *toujours atone*. En irlandais, le préverbe *od-* indo-européen *ud-*, ne forme que de vrais composés; en russe, le même préverbe, à un degré *vocalique* différent, *vy-* remontant à *üd-* indo-européen, dans les verbes perfectifs et la plupart des noms, est *toujours accentué*.

Les doubles formes que montrent les terminaisons personnelles du verbe irlandais dans la plupart des temps et modes, formes que l'on distingue sous le nom de formes *jointes* ou *conjointes* et formes *absolues* (il y en a des traces en gallois), quelle que soit l'explication qu'on en donne, nous reportent également à une époque antérieure à l'unité celtique.

La comparaison des deux groupes insulaires, si instructive dans la question capitale de l'unité syntactique et ses effets, a donné des résultats dans d'autres directions. Je viens de mentionner l'existence des doubles formes verbales en gallois. On est arrivé aussi à retrouver les traces et les débris d'un système ancien en gallois dans lequel les particules préverbales étaient soumises dans cette langue et sans doute aussi dans les deux autres langues brittoniques aux mêmes lois qu'en irlandais. Quant aux différences si profondes qui séparent ces deux groupes (2), si on met à part le traitement de la tenue labio-vélaire *qu-*, conservée encore en irlan-

(1) Les théories diffèrent sur le point de départ, la cause immédiate et la marche même de l'évolution.

(2) Les principales sont les suivantes : 1° les sonantes indo-européennes *n* et *m* deviennent en vieil celtique d'Irlande *en, em*; en vieil brittonique *an, am*; 2° la labio-vélaire *qu-* ainsi que la gutturale suivie d'élément labial (*ku*), devient en vieil gaidélique (celtique d'Irlande) *qu-* puis plus tard *c*, en vieil brittonique *p*; vieil gaidélique : *maquo-s*, fils, *equo-s*, cheval, *quenno-n*, tête; vieil brittonique : *mapo-s*, *epo-s*, *penn-n*. Le gallois sur ces deux points, est d'accord avec le vieil brittonique.

dais dans certaines inscriptions oghamiques et devenu en vieil irlandais *c*, tandis qu'en brittonique comme en gaulois elle donne *p*, on peut les faire sortir de la différence d'accentuation. L'accent, très intensif, est, en vieil irlandais, sur la première syllabe dans le verbe simple et le nom; en brittonique, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, il est régulièrement sur la pénultième brève ou longue. Cette dernière accentuation est destructive des finales; aussi, les voyelles finales brèves ont-elles été de bonne heure atteintes: même en vieux gallois, vieux cornique et vieux breton, nous ne remarquons aucune trace d'influence de ces voyelles, tandis que leur action en vieil irlandais, sur les consonnes précédentes, est capitale et a grandement contribué à l'étude de la flexion nominale et verbale du vieil celtique. En revanche, l'accent intensif sur l'initiale bouleverse l'économie des syllabes qui suivent et finit par rendre méconnaissable la physionomie du mot vieil celtique. Si nous possédions des textes en vieux gallois ou en vieux breton aussi abondants qu'en vieil irlandais, leur analyse serait incomparablement plus facile, quoique moins fructueuse, au point de vue des terminaisons.

Si on peut parler avec assurance des formes de l'unité celtique insulaire et des lois communes aux deux groupes, peut-on étendre cette unité jusqu'à y faire entrer le groupe continental ou gaulois? On peut répondre hardiment par l'affirmative. Il est tout d'abord hors de doute, comme je l'ai dit, que le gaulois, au point de vue de l'évolution des sons primitifs, présente les traits caractéristiques du groupe insulaire, tout en étant manifestement plus rapproché de la famille brittonique, comme on devait s'y attendre. Le vocabulaire donne aussi une impression de réelle unité. Partout où les Celtes se sont fixés, depuis la mer Noire jusqu'à la mer d'Irlande, sur le Rhin, le Danube, la Seine, le Rhône, la Loire, la Tamise, le Douro, ils ont désigné leurs établissements par des noms identiques: parmi lesquels les plus fréquents sont les composés en *dunum* (endroit fortifié), *briga* (colline, acropole), *ritum* (gué), *magus* (champ). Il n'y a pas à s'étonner de la quantité de noms de lieux où on trouve comme premier terme *novio-*, nouveau (*Novio-dunum*, *Novio-magus*), si on songe que pendant plusieurs siècles leurs hordes aventureuses ont sillonné l'Europe dans tous les sens et l'ont semée de postes plus ou moins durables. Les établissements de moindre importance, par exemple les propriétés, étaient désignés par un nom dérivé du nom même du fondateur ou du propriétaire à l'aide du suffixe du *-aco-s*, *-acū*, *aco-n*, devenu *acum* à l'époque gallo-romaine. Il n'y a pas de formation plus répandue en zone gallo-romaine.

comme l'a si bien établi M. d'Arbois de Jubainville dans ses *Premiers habitants de l'Europe* et surtout dans le plus original peut-être de ses ouvrages : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France* (Paris, 1890).

Le Gaulois connaissait-il, au moins dans une certaine mesure, l'évolution des consonnes dans l'intérieur du mot ? On l'a conclu, avec quelque apparence de raison, d'après certains doublets, comme : *Bormo et Borvo*, *Cebenna et Ceunna*, *Arbinnna et Arduina*. Il y en a peut-être un autre indice dans la graphie du groupe intervocalique — *ct* — écrit non seulement — *xt* —, mais encore — *zt* —, par exemple dans *Luzterios* (id. *Iuchtair*, lanista) : — *ct* — évolue en vieil irlandais en — *cht* —, et en vieux-breton et vieux-gallois en — *ith* qui suppose justement — *zth* —. Ce phénomène se montre sur tous les points du territoire celtique : *Anezitia* à Poitiers ; *Aneztiomarus* à South Shields, à l'embouchure de la Tyne.

Une autre particularité plus frappante encore, c'est l'incertitude dans les graphies d'un son complexe, qui est devenu *ss* et *s* en néo-celtique : *ss* néo-celtique représente, dans ce cas, soit *t+t*, *d+t* intervocalique, soit *st* à l'intérieur du mot. Il est clair qu'en gaulois on est en présence d'une affriquée. On le trouve écrit : *s, ss, ds, d, sd, st* ; 6, D, double D : *Sirona, Dirona* ; *Velioecassi, Velioecabi*, etc., etc. Ici encore, on constate l'extraordinaire unité du gaulois : dans l'île de Bretagne, *Assedomaros* (nom d'un prince breton) ; à Opplonitz, *Assedomari* ; en Carinthie *Adeda* (1).

Il est frappant qu'en gaulois, le flottement dans cette graphie se produise presque exclusivement à l'intérieur du mot. Les formes comme *Dirona* sont extrêmement rares, et pourraient peut-être venir de la construction syntactique (*deae Dironae*).

Il existe, vraisemblablement, des traces de la même incertitude de prononciation d'un son analogue, en gallois, dans des généalogies du x^e siècle, ainsi qu'en breton-moyen et en cornique.

Néanmoins, il serait téméraire de supposer, en gaulois, une évolution des occlusives intervocaliques analogue à celle que l'on constate, dès l'époque des plus anciens textes, en gaélique et en bretonique. Le changement, par exemple, des occlusives sourdes intervocaliques en sonores, en bretonique, en spirantes sourdes sous l'accent, en gaélique, a été le résultat d'une longue et délicate série de modifications impossibles à constater, imperceptibles longtemps à l'oreille. On peut dire même que cette évolution n'est pas encore par-

(1) Cf. *Medstillus, Messilus, Meddilius; Melissus, Meliddus* (Holder, *Alt. celt. spr.*, p. 1211-1212, 1451.

tout accomplie en territoire bretonique, en particulier dans le Glamorgan.

Les études de linguistique gauloise sont actuellement grandement facilitées par l'*Alt-celtischer Sprachschatz* (Thesaurus du vieux celtique de Holder), contenant tous les noms d'hommes et de lieux que l'on peut, avec quelque vraisemblance, considérer comme celtiques. C'est une œuvre énorme qui fait le plus grand honneur à son auteur. Elle devra être soumise à une révision sévère ; tout n'est pas celtique, tant s'en faut, dans ce vaste répertoire ; il y a des reconstitutions de formes hasardées ou erronées. L'étymologie, dans trop de cas, fait l'effet d'un sport savant ; elle a le genre de charme et de mérite qu'on attribue au *rébus*.

M. d'Arbois de Jubainville avait lui aussi préparé un dictionnaire des noms propres du vieux celtique. Apprenant que le travail de Holder était fort avancé et sur le point de paraître, non seulement il renonça à poursuivre son œuvre dont un seul fragment, sur les composés en — *rix* a paru, mais par un sentiment d'abnégation qui eût étonné chez un autre, il mit toutes ses notes à la disposition du savant allemand.

Il reste encore à résoudre un problème capital pour la connaissance de l'unité linguistique celtique, c'est la place de l'accent en gaulois, malgré de savantes recherches, et notamment un ingénieux travail de Meyer-Lubke, *Die Betonung im gallischen*. Il semble en tout cas à peu près certain qu'il obéissait à d'autres lois qu'en vieil irlandais. Il diffère, également, semble-t-il, par des points importants de l'accent bretonique, tel que nous le connaissons depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne.

L'unité celtique de langue devait avoir pour corollaire une certaine unité morale et intellectuelle. Elle éclate dans cette triade du *Druide*, du *Vates* (vieil-irl. *fúith*, vieux-celt. = *vati-s*), inspiré, devin, et du *Barde*, à la fois poète et musicien, que l'on trouve partout où a résonné un idiome celtique.

Jusqu'en plein moyen-âge, comme dans les temps historiques les plus lointains, le Celte a voulu qu'à côté des prêtres et des devins, il y eût une classe d'hommes vouée spécialement au culte des Lettres, surtout de la poésie.

Ainsi s'explique, suivant la profonde remarque de M. d'Arbois de Jubainville, la rapidité avec laquelle l'ancienne Irlande a acquis la maîtrise des langues et littératures classiques : les lettrés irlandais y étaient préparés par la culture intensive d'une langue tout aussi compliquée et d'une littérature poétique, sinon aussi artistique, tout au moins aussi raffinée.

L'unité morale chez les anciens Celtes se manifeste beaucoup moins par le culte, qui sans doute a varié suivant les époques et les pays, que par une croyance qui est de nature à dominer et à régler l'existence de la nation aussi bien que de l'individu : la croyance à l'immortalité de l'âme, ou si l'on aime mieux, la croyance à une autre existence. Si les écrivains de l'antiquité ne sont pas toujours précis dans leurs renseignements à ce sujet, ils sont d'accord sur le point essentiel : la profondeur de cette croyance et les extraordinaires conséquences qu'elle entraînait dans la vie du Celte. Elle a été tout aussi vive chez les Celtes insulaires, comme le prouvent les documents littéraires bretons, et surtout irlandais. Leur rêve était d'aborder un jour au pays de l'éternelle jeunesse : ils étaient sûrs d'y retrouver ce qu'ils avaient aimé sur terre : la guerre, la musique et les festins.

Rien de plus saisissant, comme on l'a fait remarquer plus d'une fois, que la similitude de la formule du serment chez les Celtes d'Illyrie, au temps d'Alexandre, et chez les Celtes d'Irlande, dans un document du IX^e-X^e siècle de notre ère, la grande épopée connue sous le nom de *Táin bó Cúalnge*, l'enlèvement des vaches de Cooley : le serment irlandais n'est qu'une amplification poétique de l'autre. « Si nous n'observons pas nos engagements, s'écrient les Gaulois, que le ciel tombant sur nous nous écrase ; que la terre s'entrouvrant nous engloutisse ; que la mer débordant nous submerge (1) ». Écoutez le roi irlandais Conchobar : « si le firmament avec ses pluies d'étoiles ne tombe pas sur la face de la terre, si la terre par suite d'un tremblement de terre ne se brise, si l'Océan sinueux, aux bords bleus, ne déborde sur le front chevelu du monde, je ramènerai chacune des vaches à son étable, et chacune des femmes à sa demeure » (2).

Sur l'ancien droit celtique, nous sommes trop peu renseignés par les auteurs de l'antiquité, sans excepter Jules César, pour que nous puissions directement en exposer les traits communs. Nous sommes cependant fondés à croire qu'on le trouve à peu près pur dans les recueils les plus anciens des lois de l'ancienne Irlande, et, sauf quelques innovations dues à l'influence romaine et au droit canonique, dans les codes gallois. Il est profondément regrettable que Whitley Stokes, aussi éminent juriste que celtiste, n'ait pas réuni en volume les nombreuses et pénétrantes remarques que l'on

(1) Cf. D'Arbois de Jub. *Études de droit celt.*, VII, p. 49-25; H. Zimmer, *Kuehn. Zeitschrift*, XXVIII, p. 470.

(2) Windisch, *Táin bó Cúalnge*, p. 677, lign. 4750.

trouve éparées un peu partout, dans ses publications, sur les coutumes irlandaises. Les études systématiques les plus importantes sur cette matière sont dues à M. d'Arbois de Jubainville. On peut citer surtout ses deux volumes d'*Études sur le droit celtique* (Paris, 1895-1896) (1). Il a utilisé, à titre de commentaire, une source plus trouble que le code irlandais, mais plus riche à certains égards : les *Épopées irlandaises*. Ce fut son sujet de prédilection, du commencement de sa carrière de celtiste jusqu'à la fin. Il en a tiré la substance de sa leçon d'inauguration de la chaire de celtique sur les *Celtes et les langues celtiques*, et c'est en commentant une de ces *épopées* qu'il a éprouvé les premières atteintes du mal qui devait si rapidement l'emporter. Il leur a consacré trois volumes entiers, parmi lesquels un très précieux *Catalogue de la littérature épique de l'Irlande*, en 1883. L'usage de documents de cette nature n'est pas sans danger, quand on les interroge sur certains problèmes de la civilisation des anciens Celtes, surtout des Celtes continentaux, par exemple sur leurs croyances et pratiques religieuses. On ne peut pas dire que M. d'Arbois y ait complètement échappé, précisément dans son curieux ouvrage sur le *Cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*.

La civilisation des cycles épiques les plus anciens, malgré les remaniements qu'ils ont subis, est, en substance, incontestablement païenne. Si les manuscrits qui nous les ont conservés ne remontent pas au delà du commencement du XII^e siècle, nous savons que plusieurs ont été copiés, avec des rajustements, de manuscrits en vieil irlandais ; les légendes, les *sagas* nationales étaient enseignées dans les écoles des lettrés et transmises de génération en génération. À partir du VI^e siècle la tradition écrite vient en aide à la tradition orale, mais les coutumes et les usages que les épopées nous révèlent appartiennent aux époques les plus diverses, séparées parfois les unes des autres par de longs siècles, et nous représentent pêle-mêle des couches successives de civilisation païenne. C'est ainsi que dans un morceau épique (2), il est fait mention de javelines en cuivre, ce qui ferait remonter les souvenirs du conteur au moins au milieu du deuxième millénaire avant J. C., mais il est probable qu'il faut convertir le cuivre en bronze et descendre ainsi jusqu'au IV^e-III^e siècle avant notre ère. Les grandes épopées à deux cornes du *Tochmarc Ferbe* représentent vraisem-

(1) Sur les points discutables de ces *Études*, Cf. J. Loth, *Revue de l'histoire des religions*, 1896.

(2) *Acallam na senorach* (Ir. Texte, III, sér. 1, 1911).

blement aussi un type préhistorique d'épées en fer (1).

Il y a une autre considération qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'à certains égards, les Celtes insulaires, même à l'aurore du christianisme, sont à un stage de civilisation plus reculé que les Gaulois à la fin de l'indépendance. Si M. d'Arbois de Jubainville a nié avec tant d'énergie l'existence de la propriété individuelle chez les Gaulois, c'est qu'il ne la trouvait pas chez les Irlandais. Il semble bien, en effet, que les Celtes insulaires à ce point de vue, fussent encore, au moins les Irlandais, à l'époque de la conquête romaine, à une étape de civilisation que les Gaulois pour la plupart avaient franchie. En revanche, lorsqu'il s'appuie sur l'émigration des Helvètes en 58 avant notre ère, 268.000 hommes ne pouvant raisonnablement selon lui renoncer à leurs propriétés, il parle en propriétaire moderne; il a oublié de consulter l'histoire des Celtes insulaires à une époque où la propriété individuelle était consacrée par la loi: à la fin du XI^e siècle, au XII^e, nous voyons des populations galloises se transporter d'un bout à l'autre du territoire de leur pays, de gré ou de force, avec la plus extraordinaire facilité. Il ne faut pas oublier que leur principale richesse consistait en troupeaux.

Il y a aussi dans la constitution de la famille, chez les insulaires, des restes visibles d'un état de choses plus ancien que chez les Gaulois, notamment du *Mutterrecht*, ou filiation par la mère. Whitley Stokes en a relevé des exemples chez les Irlandais dans l'épopée et les inscriptions oghamiques. Ainsi s'explique la singulière loi de succession dans la famille royale chez les Pictes, d'après laquelle, du temps de Bède encore, le roi, en cas de contestation, était choisi dans la lignée féminine. C'est une preuve de l'origine non-indo-européenne des Pictes, d'après certains savants comme Zimmer; c'est une preuve d'ignorance de l'histoire du droit que de le soutenir au jugement de Whitley Stokes. M. d'Arbois de Jubainville, qui a donné une autre explication de cette loi, est d'accord avec Stokes sur ce point. D'ailleurs, les noms de lieux et d'hommes prouvent surabondamment l'origine celtique des Pictes. Il est reconnu aujourd'hui que le *Mutterrecht* est une étape de civilisation par laquelle ont passé divers peuples et à laquelle certains se sont attardés. La filiation par la mère, qu'il ne faut pas confondre avec le matriarcat, est parfaitement conciliable, comme on l'a constaté chez certains peuples actuels, les Touaregs entre autres, avec l'autorité despotique du père de famille.

Sans évaluer en étendue et en importance les épopées irlandaises, les

(1) Ir. T. III, sér. 2, p. 463.

romans arthuriens, au point de vue des coutumes des Celtes, méritent l'attention. Il a été reconnu que certains usages, certaines traditions, qui paraissaient n'exister que chez les Bretons insulaires, existaient aussi chez les Irlandais. Tout dernièrement un jeune professeur américain du plus grand mérite, Brown, retrouva dans les légendes irlandaises les éléments du roman du Saint-Graal, dont l'origine celtique, au moins dans certaines parties importantes, était mise en doute (1). On lui doit également la démonstration de l'origine insulaire de l'institution de la Table Ronde, que l'on supposait d'origine exclusivement armoricaine ou même non celtique. Quant aux combats si fréquents pour la préséance dans les festins chez les Celtes insulaires, ils étaient également de tradition chez les Celtes continentaux, au témoignage de Poseidonios: il n'est pas jusqu'au fameux morceau réservé au plus vaillant guerrier, le *curathmir* des Irlandais, qu'on ne retrouve chez eux (2).

Quant à la transmission des légendes arthuriennes (3), si elle est surtout le fait des Bretons insulaires et continentaux, la part des Gallois, des Bretons du Cornwall et de ceux d'Armorique reste encore à préciser. Il est cependant acquis que le rôle des Armoricains a été plus actif qu'on ne l'avait d'abord supposé. Il n'est pas jusqu'aux Anglo-Saxons auxquels on ne puisse attribuer dans une certaine mesure le rôle d'intermédiaires. Il faut, en effet, se garder à leur sujet d'une erreur trop répandue. On a contesté qu'ils aient pu l'être, en raison de la haine inexpiable qui les séparait des Bretons insulaires. Des intérêts et des haines communes les ont souvent rapprochés. En 633 le chef breton Catwallon s'emparait d'York et détruisait le royaume des Angles de Northumbrie avec le concours de son fidèle allié, le roi païen de Mercie. D'ailleurs, tandis que les Bretons restés indépendants étaient ordinairement en état de guerre avec les envahisseurs, dans les parties conquises, il y avait eu fréquemment fusion entre les deux peuples. En Somerset, le breton et le saxon étaient parlés concurremment à la fin du VII^e siècle, et le furent sans doute encore assez longtemps après, comme je l'ai montré. Les Anglo-Saxons paraissent même avoir été appréciés des Celtes comme poètes et musiciens. Une *saga* irlan-

(1) Arthur Brown, *The bleeding Lance* (Publ. of the mod. Lang. Assoc. of America, XXV, pp. 4-59).

(2) *Welsh Trad. in Layamon's Brut* (*Modern Philology*, juin 1903).

(3) J. Loth, *Des principales théories sur l'origine des romans arthuriens* (*Revue Celtique*, XIII, 475); *Contributions à l'étude des Romans de la Table Ronde* (*ibid.*, XXX, 270); *Les romans de la Table Ronde* (L'Hermine 1909).

daise, le *Tochmarc Emire*, nous montre le héros Cuchulinn voyageant en Albà (Grande-Bretagne); il entre dans une maison située dans un vallon. Une jeune fille le salue d'un air de connaissance. Cuchulinn s'étonne. Elle lui répond qu'ils ont été *comaltai*, c'est-à-dire *nourris*, élevés ensemble chez Ulbecan le Saxon, où ils apprenaient ensemble la *mélodie*, c'est-à-dire comme l'explique Kuno Meyer à qui l'importance de ce passage n'avait pas échappé, le chant et la récitation poétique (*bindiussa*, génitif de *bindius*). Ulbecan, suivant sa juste remarque, est sûrement une transcription irlandaise d'une forme de Wulf.

Ce qui est vrai pour le droit l'est encore plus pour la littérature et la poésie des anciens Celtes : nous ne pouvons les étudier que chez les Insulaires. L'impression qui résulte des documents littéraires irlandais et brittoniques, c'est que les Celtes avaient reçu les dons les plus rares pour toutes les œuvres d'imagination. Les *sagas* irlandaises sont d'une variété, et parfois d'une beauté telle qu'il ne leur a manqué qu'un Homère pour en extraire des épopées supérieures peut-être à l'Iliade ou à l'Odyssée.

Les romans d'origine galloise présentent également des morceaux d'une grande valeur littéraire; mais tous pèchent par la composition. Les Gallois prennent leur revanche dans la poésie lyrique. Tout n'est pas élucidé dans ce qu'on a appelé les *anciens poèmes*. Le long poème épico-lyrique, le *Gododin*, ne peut avoir été rédigé sous la forme où il nous est parvenu avant la fin du ix^e siècle. La collection du Livre Noir de Carmarthen a été réunie à la fin du xii^e siècle. Dans le Livre de Taliessin et le Livre Rouge, il y a des poèmes fort divers, d'époque et de provenance différentes. Mais nous avons aussi un nombre fort respectable de poèmes que nous pouvons dater du xii^e et du xiii^e siècle (1).

Jusqu'à la fin de l'indépendance galloise, c'est-à-dire la fin du xiii^e siècle, la poésie est surtout une poésie de cour consacrée à célébrer les chefs et à exalter le sentiment national; ce sont des éloges ou des chants de guerre, mais par mille traits, chez ces rudes guerriers, se marque un profond amour de la nature au milieu de laquelle ils vivent : avec la guerre, la poésie et la musique sont leurs principales occupations. On y remarque un art discret, qui a horreur des longueurs, où un seul mot forme tableau : c'est l'opposé de l'art de nos trouvères français presque toujours prolixes. Le sentiment musical s'y dénote dans le choix des rimes et des allitérations : rien de plus complexe et de plus raffiné que les procédés des bardes.

(1) J. Loth, *Revue celt.* XXI, 28; XXII, 438; XXIII, 203.

Un autre trait particulier de cette poésie, rare sinon inconnu au moyen âge, c'est la mélancolie profonde que lui inspirent la brièveté de la vie et la décadence des forces physiques. Il n'y a, à ce point de vue, dans aucune littérature, d'élégie supérieure à celle du barde guerrier Llywarch-Hen devenu vieux (1).

Après la chute de l'indépendance galloise, les bardes, comme personnages officiels, disparaissent, et leurs écoles avec eux. La décadence néanmoins ne s'accroît pas trop avant le xv^e siècle, mais les sujets changent. Le plus grand des poètes gallois, et aussi le plus grand des poètes d'Europe au moyen âge, par la fantaisie et l'éclat de l'imagination, Dafydd ab Gwilym, qui vivait au xiv^e siècle, ne chante plus que l'amour qu'il ne sépare pas de la nature. On peut dire qu'il vit en parfaite communion avec elle. Il associe les oiseaux, les poissons, les éléments même à ses intérêts et à ses malheurs souvent plus poétiques que réels (2).

La poésie irlandaise, qui est peut-être inférieure à la poésie galloise au point de vue lyrique et descriptif, a l'avantage d'avoir conservé des poèmes plus spécialement consacrés au charme de la nature et de la vie rurale. La poésie personnelle, en vieil-irlandais, était représentée jusqu'ici par de rares poèmes, assez courts, conservés dans le manuscrit de Priscien de Saint-Gall et le manuscrit du monastère de Saint-Paul de Carinthie; deux d'entre eux sont l'œuvre de véritables poètes. On doit à Kuno Meyer la connaissance d'un poème dialogué dont les héros vivaient au vii^e siècle et qui témoigne d'un profond amour de la vie rurale (3). Un autre attribué à saint Columkille unit à vif sentiment de la nature l'amour et le regret du pays natal.

Ce sentiment profond de la nature a-t-il été pour quelque chose dans le succès des romans arthuriens? De temps en temps il semble qu'on en perçoive comme un écho. Les paysages de bois et de marais du Cornwall sont décrits dans le fragment de Tristan et Iseult qui nous reste du poème de Béroul avec une justesse de touche frappante. « Les aspects du monde extérieur, nous dit le dernier éditeur, M. Muret, sont notés par des traits pittoresques, des couleurs vives et éclatantes ».

Si, malgré ces qualités brillantes, les Celtes insulaires ne sont pas arrivés à produire une œuvre d'art de longue haleine, on n'est pas

(1) Cf. J. Loth, *Les romans de la Table Ronde* (*L'Hermine*, 1909, de mars à août).

(2) J. Loth, *ibid.*, mai, p. 49.

(3) *King and Hermit* (Wohlleben, Londres, 1910) Stokes et Strachan, *Thesaurus palaeohib.* II, p. 290 : 293.

autorisé pour cela à en chercher la cause, comme l'a fait Zimmer, dans une infirmité de leur nature ; il faut plutôt l'attribuer aux conditions d'existence que les vicissitudes historiques leur ont faites.

L'essor du génie celtique a été arrêté trop tôt. L'Irlande, à partir du ix^e siècle, ne vit pas, en réalité, d'une vie complètement indépendante. La littérature nationale galloise, si elle ne meurt pas, est du moins paralysée, dès la fin du xiii^e siècle, par la chute de l'indépendance du pays, qui avait déjà reçu auparavant de sérieuses atteintes : ce qui ne l'a pas empêché de produire le plus grand poète du moyen-âge, au xiv^e siècle.

En résumé, on constate, chez les anciens Celtes, une unité linguistique incontestable et, jusqu'à un certain point, une unité morale et intellectuelle. Mais ils ne semblent être arrivés, à aucun moment de leur existence historique, à une unité politique véritable. L'hypothèse de M. d'Arbois de Jubainville d'un grand empire celtique sous l'autorité d'un seul chef au v-vi^e siècle avant notre ère, est plus ingénieuse que solide. On peut en dire autant de sa théorie de l'asservissement des Germains par les Celtes. Les emprunts incontestables faits par les Germains aux Celtes, non seulement en matière de langue, mais encore en art et en industrie, sont dus surtout à la supériorité de la civilisation celtique que personne ne conteste. Il n'est pas impossible cependant, il est même probable que certaines tribus germaniques ont été sous le joug des Celtes — la supériorité militaire des Celtes à une certaine époque a été constatée par César — mais l'archéologie nous apprend que le domaine propre des Germains, à l'époque où la domination des Celtes aurait eu le plus de chances de s'exercer, était au-delà des possessions celtiques, dans les pays qui forment l'Allemagne du Nord actuelle et la Scandinavie. Si les Germains, pris en masse, n'ont pas été sous la domination des Celtes, il n'est pas douteux qu'il n'y eût, dans le vaste empire celtique, bon nombre de peuples d'origine et de langues différentes, par exemple en Illyrie, dans le Nord de l'Italie, dans la péninsule ibérique. En a-t-il été de même sur la plus grande partie du territoire de la Gaule, à l'époque historique ? On ne l'a pas prouvé. La découverte du calendrier de Coligny dans l'Ain a donné un nouvel aliment aux controverses sur ce sujet. Il en est sorti un résultat important, c'est que la langue du calendrier est celtique, qu'on l'appelle ligure, ce qui a de graves inconvénients, ou *celtican* avec John Rhys. Ce *celtican* aurait conservé *qu-* que le gaulois change en *p*, et même *p* que le gaulois perd. Rien n'est moins démontré. *Equos*, nom d'un mois, ne prouve pas plus que *Sequana*, qui ne prouve rien. Que l'on parcoure le *Thesaurus* de Holder à la lettre *qu* : on

peut dire qu'aucun des rares mots continentaux qui se trouvent sous cette lettre n'est indubitablement celtique. Il n'y a pas non plus de *squ* initial ; au contraire, les noms commençant par *p* ou *sp* sont nombreux.

Cette question en amène logiquement une autre : quel a été l'habitat primitif des Celtes ? L'archéologie nous les montre établis au v^e siècle dans la vallée du Danube. Peut-être aussi peut-on leur attribuer, au moins en partie, les plus anciennes tombes de Hallstatt, dont la civilisation est également représentée en Gaule, ce qui nous mènerait au vii-viii^e siècle avant J.-C. Au delà c'est la nuit.

Le problème se pose avec plus de simplicité dans les îles Britanniques, et c'est peut-être de là qu'en sortira la solution. Si l'histoire ici également est impuissante, l'archéologie et l'anthropologie, par un rare concours de circonstances, peuvent, cette fois, dans une certaine mesure, la suppléer.

L'anthropologie est une science complexe, du plus grand avenir, et d'une incontestable autorité lorsqu'elle reste sur son domaine propre. C'est pour en être trop souvent sortie et par suite d'une ambition légitime mais prématurée, qu'elle a commis tant de méfaits en ethnographie. Parmi leurs causes immédiates on peut signaler : l'emploi de noms historiques actuels pour caractériser un type préhistorique et réciproquement (1) ; les généralisations reposant sur un nombre trop restreint d'observations ; les statistiques incomplètes ou fautive ; l'emploi des moyennes qui déguise la vérité ; enfin l'importance exagérée attribuée à la craniologie. Par une singulière contradiction, tel anthropologiste, qui poussait la théorie de l'évolution jusqu'à faire remonter l'homme à un ancêtre beaucoup moins avouable que le *Pithecanthropus erectus* de Dubois, formulait comme un dogme la théorie de l'invariabilité du crâne humain depuis l'époque quaternaire, ce qui constituait pour l'homme, dans l'espèce des mammifères, une situation par trop privilégiée. Ce dogme même de la fixité crânienne est aujourd'hui battu en brèche (2) ; la méthode usitée pour déterminer l'indice

(1) J. Loth, *Revue celtique*, XXX, 384.

(2) Cf. Nyström, *Ueber die Veränderungen der menschl. Schädeln und deren Ursachen* (Archiv f. anthr., 1902, p. 27). Il a prouvé, en outre, que les moyennes d'indice céphalique ont faussé le véritable état craniologique des Suédois. Les moyennes donnaient une population nettement dolichocephale ; en réalité, il y a autant de brachycéphales que de dolichocephales. Enfin, ce qui suffirait à ruiner les théories de Gobineau et de son école, il résulte de son étude que la brachycéphalie est surtout développée dans la classe cultivée.

céphalique a été reconnue comme très imparfaite et incapable de fournir un moyen sûr de distinguer le mélange des races (1). On s'est enfin avisé que l'homme est une bête et on s'est mis à le traiter comme tel, ainsi que le constatait il n'y a pas longtemps, avec une évidente satisfaction, un anthropologiste éminent. L'imagine qu'à son exemple plus d'un craniologue sérieux aura poussé un soupir de soulagement et se sera écrié comme le légendaire commerçant parisien, mais avec plus de sincérité : « *Enfin nous avons fait faillite !* » Quoi qu'il en soit, que l'on admette ou non la variabilité du crâne, de quelque façon que l'on concilie le problème ardu de l'évolution avec l'hérédité, il y a des cas où l'anthropologie à une époque déterminée, peut jouer un rôle décisif : elle a cette bonne fortune, aux temps préhistoriques, dans l'île de Bretagne.

A l'époque néolithique, il n'y a dans les *Long Barrows* ou tumuli longs que des *dolichocéphales* caractérisés, de taille moyenne. A la fin du néolithique, ou plutôt depuis l'époque de transition de la pierre au métal, et pendant la première partie de l'époque du bronze, ils sont remplacés brusquement dans les tumuli devenus ronds (*Round Barrows*), par des hommes de haute taille, de stature athlétique nettement *brachycéphales*. Un changement aussi brusque et aussi complet ne peut s'expliquer que par l'intrusion d'un peuple nouveau. Qu'était la population des *Long Barrows* ? Nous n'en savons rien. Il est, au contraire, à peu près certain que les nouveaux venus devaient être des Celtes. Au moins, n'y a-t-il pas trace, avant l'invasion belge, vers le IV^e siècle avant Jésus Christ, d'une autre immigration : or, personne ne supposera qu'il n'y ait pas eu de Celtes dans les Iles Britanniques avant cette époque. Les caractères physiques qui distinguent ces Celtes brachycéphales dans leurs restes ostéologiques, d'après les anthropologistes fort compétents qui les ont étudiés, se retrouvent avec une frappante netteté chez les Danois de l'époque néolithique (2). Il est cependant peu probable que les Celtes brachycéphales de Bretagne soient venus de la péninsule cimbrique ; il est fort possible, en revanche, que cette peuplade soit partie d'un autre point du continent plus au sud, comme sembleraient l'indiquer certains caractères physiques des Proto-Gaulois

(1) Un des anthropologues les plus renommés, von Török, a démontré que l'indice céphalique ne renseigne pas sur la forme réelle du crâne. En rendant compte de son travail, le Dr Laloy déclare expressément qu'il en ressort l'impossibilité de tirer de l'indice céphalique seul une conclusion et sur la forme du crâne, et, à plus forte raison, sur ses variations qui ne peuvent plus être considérées comme une preuve du mélange de races (*L'Anthrop.*, XIV, p. 210).

(2) Cf. Greenwell, *British barrows*, pp. 637, 644, 588, 589, 680.

du Dr Hamy (1), et qu'une de ses tribus se soit avancée jusqu'en Danemark (2).

Ces Celtes brachycéphales ont-ils quelque parenté avec les brachycéphales de forte stature dont le père Furgus (2) a constaté la présence en Espagne, à l'époque du cuivre, à Orihuela, province d'Alicante ? C'est aux anthropologistes à le décider. Il vaudrait la peine de s'en assurer.

Il n'est pas impossible que l'étude approfondie des noms de lieux des Iles Britanniques comparés à ceux du continent, jette quelque lumière inattendue sur le point de départ et les stations des Celtes ou des Pré Celtes qui les ont peuplées. Ce qui a pu se faire non sans succès pour la Crète, l'ancienne Grèce, et l'Asie Mineure, n'est pas impossible à l'autre extrémité de l'Europe. Ainsi, même dans cette question du peuplement des Iles Britanniques à l'époque préhistorique, le concours de la philologie celtique n'est pas à dédaigner. S'il est un endroit où il soit inutile d'insister sur la nécessité de l'accord de la science historique ou préhistorique avec la philologie, c'est bien dans cette maison où il est en quelque sorte symbolisé par les deux chaires de Celtique et d'Antiquités nationales : personne n'en est plus convaincu que l'éminent titulaire de cette dernière chaire : il l'a prouvé dans des circonstances récentes.

Parmi les problèmes qui s'imposent à l'attention des celtistes, il en est un d'un ordre tout particulier, dont ils auraient tort de se désintéresser. Nous venons de toucher à la question de l'habitat, du domaine primitif des peuples de langue celtique : y aura-t-il dans quelques années un coin de terre où résonnera encore un idiome celtique ? La disparition des idiomes actuels serait pour nos études une véritable calamité. Assurément les documents celtiques existants suffiront encore pendant de longues années à exercer la sagacité des savants, mais il n'est pas un celtiste compétent qui ne soit convaincu que la connaissance des idiomes modernes ne soit aujourd'hui la base même des recherches de linguistique celtique. Dirait-on que d'ici là toutes les ressources de ces langues auront été utilisées ? La phonétique et surtout la phonétique expérimentale, si elle n'est plus à ses débuts, n'a pas atteint son entier développement ; elle peut attendre beaucoup des progrès des sciences physiques. Ce serait un malheur irréparable qu'à l'époque où elle sera

(1) *L'Anthrop.*, 1907, pp. 1 et suiv.

(2) Par exemple pour un des squelettes des tumuli de Brecy (Doubs) le Dr Hamy compare son crâne au crâne scandinave de Borneby. Il a eu le tort de soutenir que ces premiers Gaulois auraient apporté le fer en Gaule. Parmi ses tumuli qu'il a étudiés, il y en a qui appartiennent à l'époque du bronze.

en pleine possession de ses moyens d'investigation, le celtique ne puisse en bénéficier. Aussi est-il difficile de comprendre par quelle étrange aberration, aussi attentatoire au sens commun, qu'à la dignité humaine, on ait prétendu mettre en quelque sorte en interdit le seul reste de celtique qui existe sur le continent européen, le breton. Si le breton doit disparaître, ce ne sera point par la vertu d'ukases de tyrans éphémères : ce sera par le jeu des forces sociales, par la pression lente des exigences de la vie moderne. Un problème analogue s'était imposé précisément en Armorique au *iv^e* siècle de notre ère, à l'attention du tyran Maxime qui, d'après une légende conservée chez un auteur du *x^e* siècle, aurait conquis ce pays à la tête des Bretons insulaires : il a été résolu par lui d'une façon originale. Il commença par massacrer tous les hommes, et ne conserva que les femmes : pour empêcher que les enfants de ces femmes et de ses guerriers ne parlassent une autre langue que le breton, il fit tout simplement couper la langue aux femmes. On ne saurait nier l'efficacité d'un pareil moyen et son caractère éminemment *radical*.

Au lieu de hâter la disparition du breton, tout devrait être mis en œuvre pour le conserver et le vivifier. Ce serait rendre service à la science et aussi contribuer, l'expérience l'a prouvé, au développement intellectuel des Bretons.

Vous le voyez, pour répondre à ce qu'on peut attendre d'elle, la science celtique a de graves lacunes à combler, de grands progrès à réaliser, de nombreux et graves problèmes à résoudre. Si la tâche est ardue pour tout les celtistes, elle est particulièrement lourde pour celui qui vous parle : outre sa part de responsabilité dans l'œuvre commune, il se trouve placé au premier rang des travailleurs qui se sont donné pour mission de maintenir les études celtiques au niveau où elles se sont élevées et de les porter, s'il est possible, plus haut encore. Aussi n'est-ce pas sans une réelle appréhension et avec un sincère sentiment d'humilité que je prends possession de cette chaire : j'y succède à un maître dont je n'ai pu que vous résumer imparfaitement les grands et nombreux travaux. Je serai du moins, soutenu dans mes efforts par son exemple, par la volonté de répondre aux espérances qu'il fondait sur celui qu'il avait à diverses reprises, désigné comme son successeur, et aussi à la confiance de ceux qui m'ont appelé à prendre place parmi les plus éminents représentants de la science française et m'ont ainsi permis de consacrer désormais toutes mes forces et tous mes instants, à des études auxquelles je n'ai pu que toucher pendant ma jeunesse et une partie de mon âge mûr. M. d'Arbois de Jubanville est venu au celtique par l'histoire : pour moi, je suis en quelque sorte né *in celtico* :

je me suis trouvé dès que mes yeux se sont ouverts dans une atmosphère celtique. Je me souviens que dès l'école primaire où je me trouvais avec beaucoup de petits camarades ne sachant pas un mot de français, j'ai été de bonne heure hanté par cette question : que sont donc les Bretons puisqu'ils sont Français et qu'ils parlent cependant une autre langue ? J'y avais en vain cherché une réponse dans mon histoire de France. Je la vois d'ici encore cette petite histoire, grande comme la main, où les règnes les plus longs étaient résumés en quelques lignes avec les portraits des rois depuis Pharamond jusqu'à Napoléon I^{er} : ceux de Clodion le chevelu, de Louis X dit le Hutin et de Louis XI sont encore gravés dans ma mémoire. Or, dans mon histoire, il n'était pas question des Bretons. Un de mes petits camarades m'affirma un jour, sur l'autorité de son père, que nous avions été *Anglais*, ce qui me laissa rêveur. Comme beaucoup de Bretons de mon temps, c'est dans le Barzas-Breiz que j'appris le secret de nos origines. M. de la Villemarqué fut mon guide à travers la Bretagne enchantée qu'il avait découverte, mais pour le suivre il fallait la foi. J'eus l'imprudence de chercher à voir de mes yeux les merveilles qu'il avait décrites ! J'en fus puni par la perte de mes illusions : tel Wace le fameux trouvère du *xii^e* siècle après son pèlerinage en Brocéliande à la fontaine de Barenton. Il avait eu beau jeter de l'eau de la coupe enchantée sur le perron : il n'avait pas eu les honneurs de la tempête, ni du chant des oiseaux mystérieux auxquels il avait cru sur la foi des conteurs bretons :

La alai jo merveille querre,
Vis la forest e vis la terre,
Merveille quis, mais nes trouai,
Fol m'en revins, fol i allai,
Fol i alai, fol m'en revins,
Folie quis, por fol me tins.

Grâce à vous, mes chers collègues, aux suffrages des membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et à la sanction des Pouvoirs publics, j'aurai la satisfaction inappréciable de terminer ma carrière en travaillant à faire connaître les réalités de ce monde celtique, dont les mystères avaient éveillé mon attention d'enfant et dont les prestiges avaient ébloui et charmé mon adolescence. Je vous en remercie du fond du cœur, en mon nom, et aussi, je puis ajouter, au nom de mes compatriotes qui ont salué comme un événement en quelque sorte national l'élevation d'un Breton à la chaire de celtique du Collège de France.

